

<http://www.apden.org/Rencontre-FADBEN-IGEN.html>



APDEN

Rencontre FADBEN / IGEN

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution



Date de mise en ligne : lundi 2 février 2015

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

Le 22 janvier 2015, Florian Reynaud, Héloïse Lécaudé et Cyrille Lendormy, président et membres du Bureau national de la FADBEN, ont été reçus par M. Claude Bisson-Vaivre, doyen de l'Inspection Générale de l'Education Nationale-Etablissement Vie Scolaire (IGEN-EVS), et par M. Didier Vin-Datiche, Inspecteur Général du groupe EVS, afin de poursuivre les échanges sur le rôle et les axes de mission des professeurs documentalistes. Le choix a été fait, pour ce compte rendu, d'une structuration des échanges et des réflexions par thèmes.

Après avoir exprimé le souhait de voir se poursuivre la bonne dynamique d'échanges et d'écoute entre l'IGEN-EVS et la FADBEN en cette année-charnière, les représentants du Bureau national ont présenté les propositions de l'association en termes de réflexion didactique et pédagogique pour la mise en place d'un enseignement en information-documentation permettant le développement d'une culture de l'information chez les élèves. Nous avons également abordé plusieurs points relatifs aux axes de mission, à la formation et au décret relatif aux obligations de service. L'IGEN-EVS est satisfaite de voir les échanges continuer, d'autant plus après les événements dramatiques du début de l'année, qui mettent en avant une responsabilité des professionnels de l'information et de la documentation.

Les réflexions sur l'information-documentation

Cette contribution didactique et pédagogique passe par la publication en plusieurs chapitres du texte *Vers un curriculum en information-documentation* [1], construit à partir des pratiques professionnelles du terrain et des réflexions de chercheurs, dont celles du GRCDI. Y est associée la rédaction du Wikinotions InfoDoc [2], à poursuivre en 2015.

En 2014, le Bureau national de la FADBEN a également répondu à la demande de contribution formulée par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), en proposant une lecture analytique et critique du projet de Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture [3], puis en adressant une grande partie du travail sur le curriculum, selon les demandes formulées par Denis Tuchais, nommé dans le GEPP pour le cycle 3. L'IGEN-EVS précise qu'elle n'intervient pas directement dans les travaux du CSP, qui travaille en toute indépendance. Tout comme la FADBEN, l'IGEN a contribué à la réflexion sur ces travaux et base sa démarche sur la réponse aux enjeux pour les élèves, plutôt que sur l'entrée par le statut des professeurs documentalistes.

Les représentants du Bureau national rappellent, par ailleurs, que l'association professionnelle envisage l'enseignement en information-documentation sur la base d'un équilibre entre deux modalités complémentaires : l'intervention du professeur documentaliste seul face au groupe-classe, et la collaboration avec des collègues d'autres disciplines. La majorité des séances en information-documentation mettant en oeuvre des scénarios pédagogiques conçus pour favoriser la mise en activité des élèves, bien loin des cours magistraux, nous rappelons que les enseignants documentalistes privilégient le travail en demi-groupes. Nos propositions pour la mise en oeuvre d'un curriculum en information-documentation [4] intègrent bien, en ce sens, l'appui sur la dimension transversale des enseignements.

Deux écueils persistent cependant : l'impossibilité locale de mettre en place, dans certains EPLE, des formations en information-documentation en collaboration avec les collègues des autres disciplines, et la nécessité de poser des temps de formation spécifiques, dédiés aux savoirs et compétences info-documentaires et clairement identifiés

comme tels par les élèves. La possibilité de mise en oeuvre d'un enseignement systématique pour toutes les classes d'un même niveau, et tous les niveaux d'un établissement, est également questionnée en raison de l'aspect protéiforme des axes de mission des professeurs documentalistes. Il semble difficile, pour beaucoup d'entre nous, d'envisager de multiplier davantage les heures de séances pédagogiques, dans le souci de mener également à bien les missions de gestion, de promotion de la lecture, d'ouverture culturelle et d'accueil des élèves hors temps de classe. Nous en appelons à une nécessité de recrutement, avec la revendication toujours plus actuelle d'un professeur documentaliste en poste en considération du nombre d'élèves.

L'IGEN-EVS conçoit que la documentation, dans notre société, est omniprésente, et que nous devons répondre à cet égard à des enjeux réels. La réponse se trouve, d'une part, dans la transversalité, avec les apports des différents domaines d'enseignement, et, d'autre part, dans le numérique, que les professeurs documentalistes peuvent porter dans les établissements scolaires. Il convient aussi d'investir la consultation relative à l'enseignement moral et civique, ouverte jusqu'au 30 janvier [5], afin de montrer en quoi les professeurs documentalistes peuvent et doivent intégrer ces éléments, avec des objets déjà bien présents dans le projet publié, en particulier en lycée.

La formation continue et les réunions de bassin

Durant cet entretien, nous avons abordé la question de la formation continue, et en particulier celle des réunions de bassin. Les échanges avec le réseau des ADBEN font apparaître des situations très variées, marquées par une crainte de suppression de ces réunions, quand elles ne sont pas déjà inexistantes, supprimées, ou fortement réduites. Nous rappelons l'intérêt de ces formations particulières de proximité, en bassin, pour former à l'information-documentation, pour partager des projets, les construire ensemble, envisager des liaisons locales entre collège et lycée, pour partager des lectures ou, plus pragmatiquement, des exemplaires. Nos interlocuteurs entendent l'intérêt de ces réunions, et précisent qu'ils vont continuer de demander aux inspections académiques que celles-ci soient bel et bien organisées, selon des thèmes parfois proposés par l'institution, parfois libres. Ils ont ainsi réaffirmé l'intérêt de l'organisation des réunions de bassin, outil de mobilisation, de proximité et de partage.

En termes de formation continue, on constate aussi que les offres, plus ou moins satisfaisantes, sont très variées d'une académie à l'autre. Il est sans doute regrettable que certaines formations ne soient pas plus facilement ouvertes à plusieurs domaines d'enseignement, au-delà des problématiques de vie scolaire, afin de favoriser le travail collaboratif avec les enseignants documentalistes. L'IGEN-EVS, en ce sens, souhaite travailler davantage avec les autres IGEN, en particulier de Lettres. Nous partageons par ailleurs le souhait que la transversalité, et surtout la collaboration dans les projets, soient davantage mises en valeur dès la formation initiale, en ESPE, avec des formations partagées qui permettent à chaque enseignant de connaître les missions des autres et les possibilités de collaborations, et en particulier avec les professeurs documentalistes, autour de l'information-documentation, des médias et de l'information.

Le recrutement : la diversité relative aux reconversions

Nous observons des tensions concernant le recrutement, bien que les situations soient variables d'une académie à l'autre : elles concernent l'appel aux contractuels, nombreux, ainsi que les reconversions, auxquelles sont alloués des moyens plus ou moins importants pour que celles-ci soient bien des reconversions choisies, d'une part, et qu'elles soient accompagnées des formations adéquates, d'autre part. L'impression de pratiques de validation sans formation, même si elles ne sont certainement pas majoritaires dans les faits, existe, entraînant un effet de dévalorisation de la profession. M. Bisson-Vaivre et M. Didier Vin-Datiche rappellent que ce sont les académies qui

décident et définissent les politiques de reconversion, en conséquence de quoi l'IGEN n'a pas de vision pleinement exhaustive de ce dossier. L'IGEN-EVS transmet des consignes précises afin de favoriser des reconversions "de qualité". Elle note d'ailleurs une tendance à l'amélioration qualitative des dispositifs de reconversion. Elle rappelle que la voie normale pour être recruté en tant que professeur documentaliste est et reste celle du CAPES.

Nous regrettons l'absence d'informations académiques chiffrées sur les politiques de délégation fonctionnelle et de reconversion. Parfois sans réelle formation, différent pour la documentation par rapport aux autres enseignants, le dispositif permet la mobilité professionnelle avec une transition sur un temps relativement long vers le poste visé. On sait pour autant que beaucoup de collègues ont certainement les compétences et une réelle volonté d'entrer dans le métier de professeur documentaliste, après une carrière dans l'enseignement, les bibliothèques ou la documentation. Tout en reconnaissant les efforts d'autoformation et la motivation de certains candidats, nous regrettons l'absence d'harmonisation nationale sur la formation relative à ces reconversions, ainsi que sur le suivi de ces personnels.

Le décret sur les obligations de service

Enfin, durant cet échange, vous avons abordé la question de l'application du décret du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants.

Sur la base des échanges tenus sur les listes de diffusion professionnelles et au sein de la fédération, nous constatons que la lecture de ce décret n'est pas évidente, avec des interprétations problématiques de la part des chefs d'établissement, et l'expression d'une attente de publication de nouveaux textes par les inspections académiques.

L'IGEN-EVS estime, elle aussi, cette attente nécessaire, en particulier concernant des textes à venir de la part de la Direction des ressources humaines du Ministère : c'est bien le message qui a été diffusé aux IA-IPR EVS en académies. Pour autant, ledit décret n'apporte pas de grands changements par rapport à la situation actuelle, selon nos interlocuteurs, comme nous l'avions signalé.

Nous présentons pour exemple deux difficultés signalées par nos collègues, adhérents ou non, par courriels adressés à la FADBEN ou dans les messages publiés sur les listes de diffusion professionnelles : les tentatives pour imposer la réalisation des 6 heures de relations extérieures à l'intérieur de l'établissement, dans le cadre d'un service de 36 heures, et celles pour imposer un certain nombre d'heures de séances pédagogiques au professeur documentaliste, lors des votes de DHG, sans volontariat exprimé par l'intéressé et sans que chaque heure équivale à deux heures de service. L'IGEN-EVS est à l'écoute de ce type de remontées et souhaite en être davantage informée.

Nous exprimons enfin le regret, en partie partagé par l'IGEN, de l'absence d'une réflexion préalable plus développée au moment de l'élaboration du décret, qui aurait permis d'arriver à un texte plus clair, prenant réellement en compte l'évolution de la profession.

Des échanges à poursuivre

Les représentants du Bureau national ont renouvelé leur invitation aux membres de l'IGEN-EVS à participer au 10e congrès des professeurs documentalistes de l'Education nationale, qui aura lieu du 9 au 11 octobre 2015 à Limoges. L'audience s'est achevée sur la volonté de chacune des deux parties de fixer une date pour un nouvel entretien.

Nous avons décidé, après ces échanges, de renouveler notre demande d'audience auprès de la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Education nationale pour aborder, entre autres, la définition du service du professeur documentaliste et son identité enseignante dans les derniers textes réglementaires.

[1] Disponible sur : <http://www.apden.org/Vers-un-curriculum-en-information-346.html>

[2] Disponible sur : <http://www.apden.org/wikinotions/index.php?title=Accueil>

[3] Réflexion disponible sur : <http://www.apden.org/Reflexion-sur-le-projet-de-Socle.html>

[4] Disponible sur : <http://www.apden.org/Vers-un-curriculum-en-information-346.html>

[5] Sur <http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/events/programmes-denseignement-moral-et-civique/>